



Quand Pap Ndiaye se pique de mixité scolaire

CHRONIQUE. Le ministre de l'Éducation nationale entend prendre des mesures pour favoriser la mixité après la publication de l'indice de position sociale.

Par Lisa Kamen-Hirsig



Pap Ndiaye, le 20 mai 2022. © EMMANUEL DUNAND / AFP
Publié le 28/11/2022 à 18h00

Monsieur Pap Ndiaye, notre ministre de l'Éducation nationale, a annoncé qu'il dévoilerait en janvier une série de mesures pour favoriser la mixité sociale dans les établissements scolaires. Pourquoi fait-il soudain de ce thème une urgence alors même qu'il scolarise ses enfants à l'École alsacienne et qu'il devrait prôner la liberté dont il use pour lui-même ?

La réponse est liée à la récente publication de l'indice de position sociale (IPS). La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a créé cet outil en 2016 pour l'Éducation nationale mais celle-ci l'a longtemps tenu secret. Il est calculé sur la base de critères tels les professions et catégories sociales (PCS) des parents de l'élève, le type de loisirs auxquels il s'adonne, le nombre de livres dans son foyer, etc. À la demande du tribunal administratif de Paris, l'Éducation nationale a dû publier cet indice par établissement scolaire en octobre.

Pertinence des critères choisis

Il a révélé – ô surprise ! – que les élèves dont l'environnement était « favorable à l'apprentissage » se dirigeaient préférentiellement vers les bons collèges et les bons lycées, souvent privés sous contrat. On peut s'interroger sur la pertinence d'un tel outil basé sur des critères plus que discutables aux pondérations arbitraires. Pourquoi un élève dont le père est ingénieur et la mère professeure des écoles se voit-il gratifié d'un généreux 179 alors qu'un





autre, dont le père n'a pas renseigné sa profession et la mère est au chômage récolte un 38 ? Nul ne le saura jamais ! Cela signifie-t-il que l'un a 4,7 fois plus de chances de réussir ses études que l'autre ? Que tout est joué à la naissance ? Mystère, mais cette prédétermination semble tellement insupportable que le ministre a d'ores et déjà annoncé que les établissements accueillant les élèves les mieux lotis devraient « prendre leur part aux efforts pour la mixité ».

On notera que le ministre trouve nécessaire d'agir urgemment après la publication de l'indice alors que celui-ci existe depuis 2016 : le ministère s'en servait déjà pour attribuer les aides aux établissements afin de compenser ce qu'il considère comme des inégalités. Depuis que le grand public connaît son existence, monsieur Pap Ndiaye souhaite montrer qu'il ne laissera plus ce péché d'inégalité impuni. Il va donc agir.

Agir, agir... c'est très bien. Mais comment ? Comment obliger le fils d'ingénieur à fréquenter l'école publique du coin ? Comment l'empêcher de s'inscrire dans une école privée que ses parents choisissent de payer, très souvent d'ailleurs pour échapper à la sectorisation scolaire ?

Plusieurs solutions

Plutôt que d'empêcher ou de contraindre, je me permets de rappeler les solutions suivantes : la première consiste à supprimer la carte scolaire et rendre les écoles privées gratuites par un système de chèque éducation par exemple. À chaque parent, l'État verse l'équivalent de ce que coûte son enfant (soit un peu plus de 7 000 euros pour un élève du primaire, environ 11 000 euros pour un élève du collège), ce qui lui permet d'affecter cette somme à l'établissement qui lui convient le mieux. Votre enfant est grand dyslexique, sportif, précoce ? Il existe des établissements formidables pour ça. Vous préférez le laisser dans le public, pas de problème. Vous avez le projet de vous installer à l'étranger : direction l'école bilingue. Liberté et gratuité. Plus de querelle entre le public, le privé sous contrat simple, sous contrat d'association, hors contrat, autant de catégories incompréhensibles pour le commun des mortels. Quelle drôle d'idée de penser qu'une offre unique peut satisfaire tout le monde ! Quelle prétention !

Un tel système a pour effet mécanique de favoriser les initiatives de toutes sortes et l'émulation entre les établissements par l'apparition d'une nouvelle offre scolaire respectant les objectifs d'apprentissage de fin de cycle et de l'ordre public (oui, je vous vois déjà brandir l'épouvantail des écoles islamiques, mais il existe des lois contre elles. Quant aux écoles publiques, elles ne savent pas mieux faire face à la vague des abayas et voiles en tous genres).

La seconde est la décentralisation et l'autonomisation des établissements scolaires, à la finlandaise ou à l'estonienne. Elle permet aux chefs d'établissement de véritablement adapter leur pédagogie, leur recrutement et leurs engagements financiers aux élèves qu'on leur confie. L'Estonie et la Finlande, qui caracolent en tête du classement Pisa, ne font pas de la mixité un objectif, mais la grande souplesse et la transparence de leurs systèmes scolaires la favorisent de fait. Les écoles privées y sont également très peu nombreuses, car le système public y fonctionne bien.

Mais de ces deux solutions, le gouvernement ne veut pas entendre parler. Il projette au contraire de renforcer son pouvoir en contraignant les établissements privés sous contrat à accepter des élèves qualifiés de « défavorisés ». Au passage, un jour il faudra faire l'exégèse de ce vocabulaire marxiste qui a envahi les institutions et les médias, puis la langue courante, au point que nous ne sachions plus nous entendre sans lui.

